



# L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE COMMUNE

## **CONSEIL COMMUNAL**

En cas de fusion et pour assurer une gestion professionnelle de la future commune, un conseil de 7 membres (15 actuellement) est proposé, afin de donner plus de chance d'assurer la représentativité des anciennes communes au sein du conseil. Les conseillers et le président seraient des miliciens.

## **ASSEMBLÉES PRIMAIRES**

Les assemblées primaires seront maintenues comme un élément fort de la démocratie directe. Elles se dérouleraient, selon un tournus à définir, en alternance dans chaque village.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Tous les postes de travail seront maintenus. La pérennité des connaissances et le savoir local sont ainsi garantis, tout en assurant la transition et en optimisant les services à la population. Les postes à haute responsabilité, à savoir le responsable administratif, technique et finances, seront mis au concours ouvert à l'interne et à l'externe.

## **BUREAUX COMMUNAUX**

L'objectif est de regrouper progressivement tous les services en un même lieu. La mise en place d'un guichet unique (Front Office) avec des horaires élargis interviendra d'ici 2021. Un guichet virtuel serait également mis sur pied.

## **BUREAU DE VOTE**

En principe, un seul bureau de vote sera maintenu, dans un endroit

encore à définir.